

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD,
Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

13 – 09 octobre 2023

**13. Décision modificative n°1 – Exercice 2023 – Budget annexe
Camping et Port de Moissac**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-11, L2322-1 et 2322-2,

Vu l'instruction budgétaire M4 applicable au Budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération n° 20 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant vote du budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Considérant qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe Camping et Port de Moissac, et de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023 sur le budget annexe Camping et Port de Moissac, équilibrée à 18 050.00 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement et à 1 620.00 € pour la section de fonctionnement, comme suit :

Décision modificative n°1 - 2023 - BA CAMPING ET PORT

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM
Ajustement des crédits d'investissement									
040	13912		opération d'ordre entre sections	1 620,00 €	040	28131		opération d'ordre entre sections	35 000,00 €
21	2181		Installations générales	16 430,00 €	040	28153		opération d'ordre entre sections	50,00 €
					021	021		Virement de la section de fonctionnement	17 000,00 €
TOTAL				18 050,00 €	TOTAL				18 050,00 €
DONT DEPENSES D'ORDRE				1 620,00 €	DONT RECETTES D'ORDRE				18 050,00 €
DONT DEPENSES REELLES				16 430,00 €	DONT RECETTES REELLES				
Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM
Ajustement des crédits de fonctionnement									
042	8811		opération d'ordre entre sections	35 050,00 €	042	777		opération d'ordre entre sections	1 620,00 €
023	023		Virement à la section d'investissement	17 000,00 €					
011	6063		Fournitures d'entretien	6 500,00 €					
011	604		Achat études et prestations de service	3 000,00 €					
011	6226		Honoraires	3 430,00 €					
011	6251		Voyages et déplacements	1 000,00 €					
011	6227		Frais d'actes et contentieux	2 500,00 €					
TOTAL				1 620,00 €	TOTAL				1 620,00 €
DONT DEPENSES D'ORDRE				18 050,00 €	DONT RECETTES D'ORDRE				1 620,00 €
DONT DEPENSES REELLES				16 430,00 €	DONT RECETTES REELLES				

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public, l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :